

17 OCTOBRE 1961 - 17 OCTOBRE 2021 LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Il y a 60 ans, le 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de l'histoire coloniale française. Ce « jeudi noir », plusieurs cortèges de manifestants algériens, hommes, femmes, enfants dont beaucoup s'étaient endimanchés, défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre feu discriminatoire, annoncé par un communiqué le 5 octobre, imposé par Maurice Papon, alors préfet de police de Paris. Il était « conseillé de façon pressante » aux « Français musulmans », comme étaient appelés les Algériens à l'époque, de « *s'abstenir de circuler à Paris et dans la banlieue de 20h30 à 5h du matin* ». Dans la journée, ils devaient se déplacer isolément; les débits de boissons qu'ils fréquentaient devaient fermer à 19 heures. Tout « Français musulman » circulant en voiture, dans la journée, devait être interpellé et le véhicule placé en fourrière.

Précédant ce 17 octobre, tout au long du mois de septembre, la répression massive est fondée sur le faciès; elle touche toute personne dont « l'apparence physique peut être celle d'un Algérien ». Les arrestations se font y compris sur les lieux de travail. Les personnes raflées sont conduites dans un camp installé dans le bois de Vincennes. Certaines sont déjà jetées à la Seine ou dans des canaux.

Le 10 octobre, à Cologne, le comité fédéral de la Fédération de France du FLN décrète le boycott du couvre feu et appelle à une manifestation le 17 octobre. La manifestation doit être pacifique, aucun manifestant ne doit être armé, pas même un canif.

Maurice Papon reçoit carte blanche pour empêcher la manifestation; 7000 gardes mobiles et 1400 CRS sont mobilisés. Le nombre des algériens est évalué entre 30 000 et 40 000.

Les voies d'accès à la capitale, les gares, les stations de métro sont bloquées par les policiers. Les bus sont arrêtés, les passagers doivent descendre: les rafles commencent.

Des fausses nouvelles parlant de policiers tués par les manifestants circulent sur les ondes de la police et exacerbent la haine. A aucun moment ces mensonges ne sont démentis par la Préfecture de police. La police charge, matraque, tire sur la foule. Les Algériens sont ligotés et jetés dans la Seine. Dans la cour de la préfecture, sous les yeux de Maurice Papon, ils sont massacrés à coups de crosse. La traque se poursuit toute la nuit. Entre 200 et 400 Algériens sont assassinés cette



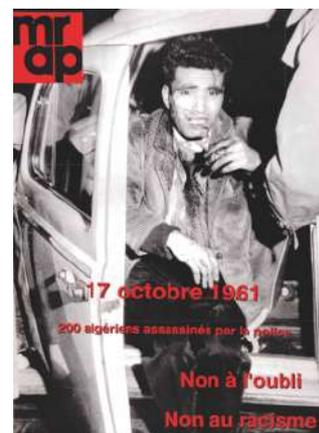
nuit là, plus de 11000 sont raflés, embarqués dans les bus de sinistre mémoire, parqués à la Porte de Versailles, au gymnase Vincennes, où ils sont torturés. La plus jeune victime, Fatima Bédar, 15 ans est retrouvée noyée dans le canal St Martin. Beaucoup seront déportés en Algérie, internés dans des camps d'où ils « disparaîtront ». Dans la nuit du 17 au 18 octobre, Papon donne sa version des faits « des coups de feu ont été tirés contre les membres du service d'ordre qui ont riposté. A 22 heures, on dénombrait deux morts et plusieurs blessés »!

Une chape de plomb s'abattra sur ce crime qui sera remplacé dans la mémoire collective, par un autre massacre, celui commis au métro Charonne, quelques mois plus tard le 8 février 1962. Il faudra plus de 30 ans pour que des historiens, écrivains, cinéastes, militants déchirent le voile de cette «nuit portée disparue». Aucun responsable de ce crime ne sera poursuivi. Maurice Papon restera préfet de police de Paris jusqu'en 1967 avant de devenir l'un des dirigeants du RPR et l'un des ministres de Giscard d'Estaing.

Le rôle du MRAP

Le 12 octobre 1961, dans un communiqué, le MRAP dénonce la décision de Maurice Papon en soulignant son caractère raciste.

Dès le 18 octobre 1961, le MRAP décide l'organisation d'un meeting de protestation, il se tiendra le 8 novembre à la salle Lancry qui est comble (voir en annexe tracts du MRAP des 12 et 18 octobre 1961). Depuis, le MRAP n'a jamais cessé d'exiger que ce crime soit reconnu comme



un crime d'État. Les avancées sur cette question, nous les devons au combat inlassable de militants, d'historiens, d'écrivains comme Claude Liauzu, Didier Daeninckx, Jean Luc Einaudi, Olivier Lecour Grandmaison, des films comme Octobre à Paris de Jacques Panigel qui sera interdit...

Le procès Papon

Au procès de Maurice Papon à Bordeaux en 1997, sur sa responsabilité de la déportation des enfants juifs de 1942 à 1944, le MRAP qui s'était constitué partie civile et était représenté par Pierre Mairat, a choisi comme témoin Jean Luc Einaudi qui intervient sur le massacre du 17 octobre. En effet, la défense de Papon s'appuyait sur la thèse « en 42, je n'ai fait qu'obéir aux ordres ».

L'argumentation du MRAP était « peut être mais le 17 octobre c'est vous, Maurice Papon, qui donnait les ordres, passant de l'antisémitisme de 42 à un racisme anti-arabes dont vous aviez déjà fait preuve dans la répression en Algérie même ». Papon poursuivra Einaudi en diffamation pour avoir déclaré dans la presse « je persiste et je signe: un massacre a été commis à Paris le 17 octobre 1961 sous les ordres de Maurice Papon ». Jean Luc sera défendu par Pierre Mairat, au nom du MRAP.

Deux archivistes de la ville de Paris témoigneront « des documents apportent la preuve incontestable du massacre opéré à Paris par les policiers le 17 octobre 1961 et les journées et semaines suivantes. Nous taire eût été commettre une faute au regard du code international de déontologie des archives ».

Elles seront mise à l'écart mais Papon est débouté et la conclusion du procureur est «la 17e chambre estime que dès lors que l'on admet que la version officielle des événements de 1961 semble avoir été inspirée par la raison d'État et que l'extrême dureté de la répression d'alors doit appeler, de nos jours, des analyses différentes, qui n'excluent pas l'emploi du mot « massacre » . C'est une première victoire, la seconde fut en 1999 la reconnaissance par l'Assemblée Nationale du terme « guerre d'Algérie » pour parler de ce que l'on nommait hypocritement jusqu'alors « événements d'Algérie ». En 2001, Bertrand Delanoë , alors maire de Paris, pose une plaque commémorative en hommages



aux victimes du 17 octobre ; de nombreuses villes (Nanterre, Saint Denis, Aubervilliers, La Courneuve...) ont inauguré des plaques ou des rues en mémoire de ce massacre mais le combat continue d'autant que les nostalgiques de l'Algérie française tentent d'inaugurer des stèles à la mémoire de l'OAS.

A l'occasion du 40ème anniversaire du 17 octobre, Nicole Borvo, au nom du groupe communiste a déposé un projet de loi au Sénat « tendant à la reconnaissance de la répression d'une manifestation à Paris le 17 octobre 1961 ». Ce projet est resté lettre morte.

A l'occasion de ce 60ème anniversaire le MRAP tient à saluer la mémoire de Mouloud Aounit qui a joué un rôle déterminant au sein du MRAP pour ce combat pour la vérité et la justice.

Témoignages

« Le cadavre que j'ai vu est celui d'un homme qui avait été battu à mort et torturé, des blessures qui ne correspondaient pas à la thèse de l'évasion donnée par la police » Bernard Mrin, cardiologue ; les jours suivant son témoignage l'OAS le menace de mort.

« C'est dans la soirée que j'ai vu l'insoutenable horreur ; je me trouvais au 3ème étage du journal l'Humanité avec deux camarades. Nous avons entendu des coups de feu et nous vîmes des policiers traîner sur le sol des corps d'Algériens et les entasser devant le n°5 du Boulevard Bonne Nouvelle (il y en avait 10 ou 12). Des voitures de police sont venues, quand elles sont reparties il n'y avait plus un seul corps ».

« J'effectuais mon service militaire comme militaire au service des armées et étais présent à Vincennes le 18 octobre. Les policiers tapaient avec des planches en bois sur la tête des Algériens, c'étaient les « comités d'accueil ». qui étaient en sang. Je devais accompagner les Algériens deux par deux derrière une toile. J'entendais les hurlements, ensuite on me demande d'aller chercher les blessés, c'était horrible, membres cassés, visages tuméfiés, crânes en sang...» Gérard Grange séminariste

17 octobre 1961



0 01 53 38 99

COMMUNIQUE

Une déclaration du M.R.A.P.
à propos des mesures prises contre
les Algériens

similé de deux communiqués du Mrap d'octobre 1961 protestant
re le couvre feu imposé aux Algériens de Paris et dénonçant
crimes du 17 octobre commis sous les ordres du préfet Papon

Le Mouvement contre le Racisme, l'antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) tient à souligner le caractère raciste du communiqué publié par la Préfecture de Police le 5 octobre 1961, et à exprimer l'émotion des antiracistes

Le M.R.A.P. rappelle qu'aux termes mêmes de la Constitution Française :

- tous les citoyens sont libres et égaux en droit, sans qu'il y ait à distinguer de leur lieu d'origine, de leurs croyances philosophiques ou religieuses ;
- que cette liberté et cette égalité ne trouvent leurs limites que dans le cadre de la Loi ;
- qu'en aucun cas la liberté ou l'égalité d'un groupe de citoyens ne peuvent être réduites à raison de la seule croyance et du seul lieu de naissance de ces citoyens.

On ne peut transgresser ces principes sans, du même coup, porter gravement atteinte aux fondements démocratiques de notre pays.

Monsieur le Préfet de Police, en "conseillant de la façon la plus pressante" aux "Français Musulmans d'Algérie" de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion, qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19 h. des débits de boisson tenus et fréquentés par eux, in situ, on fait et contrairement au droit français, un véritable couvre feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le M.R.A.P. souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

Le M.R.A.P. appelle tous les antiracistes, tous les républicains à s'associer à sa protestation,

Il appelle tous les gens de coeur à affirmer et à promouvoir en toute occasion, par tous les moyens, l'esprit de fraternité et de compréhension humaine en vue de contribuer à la création d'un climat favorable à la recherche d'une solution pacifique par la négociation qui ne peut se fonder que sur le respect de la dignité de tous les hommes dans leur diversité.

Paris, le 12 octobre 1961



Crime d'Etat

17 octobre 1961

mr
rap

0015338999

UNE DECLARATION DU M.R.A.P.

APRES LES MANIFESTATIONS DES TRAVAILLEURS ALGERIENS
A PARIS

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) qui a dénoncé le caractère discriminatoire des mesures prises récemment à Paris à l'encontre des musulmans, exprime son émotion profonde et sa réprobation, à la suite des brutalités commises pour réprimer la protestation de ceux que frappent ces mesures.

Alors que des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilaient pacifiquement et dignement, on compte parmi eux des centaines de blessés et des morts, deuils cruels s'ajoutant aux injustices et aux inégalités qui sont leur lot quotidien. Sans aucun doute, de tels événements, encourageront les ultras d'Algérie qui se livrent avec une impunité quasi totale, depuis un certain temps, à d'odieux pogromes contre les musulmans.

Le M.R.A.P., qui déplore toutes les violences engendrées par la guerre d'Algérie, et auxquelles seule la paix peut mettre fin, s'incline douloureusement devant ces nouvelles victimes et souligne une fois encore la gravité de la situation. La guerre d'Algérie nourrit le racisme, accumule les ruines et les souffrances, perpétue les méthodes contraires à la démocratie, et, favorisant un climat de pré-fascisme, pèse dangereusement sur l'avenir de notre pays lui-même.

Le M.R.A.P. saluant les prises de position récemment rendues publiques en faveur de la compréhension et de l'humanité, en appelle à la conscience de tous les Français : ceux de France dont la protestation doit faire cesser ces mesures et ces méthodes inadmissibles, contraires aux nobles traditions de notre pays et qui portent si gravement atteinte à son prestige dans le monde; ceux d'Algérie, qui doivent comprendre que les massacres d'innocents perpétrés dans les rues d'Alger et d'Oran sont le plus sûr moyen de ruiner définitivement leur avenir sur cette terre.

Il faut que notre peuple exprime envers ceux qui souffrent l'esprit de compréhension, de fraternité humaine auquel il fut toujours si profondément attaché.

Il faut que s'exprime avec une force accrue la volonté de voir finir le drame algérien par une négociation rapide et loyale, fondée sur le respect de la dignité de tous les hommes.

Paris, le 18 octobre 1961

mr
rap